

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce lundi 28 septembre 2020 à compter de 19 h 30, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Yvon Leduc	siège n° 1;
Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Madame Nathalie Michaud	siège n° 3;
Monsieur Pierre Deshaies	siège n° 4;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5;
Madame Micheline Godbout	siège n° 6;

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, M. Guy Nolet, directeur général et Mme Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

2020-414 D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADJUDICATION DU CONTRAT CONCERNANT DES TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SOUS LA RIVIÈRE HARRICANA

CONSIDÉRANT QUE le 2 septembre 2020, la Ville a fait publier respectivement dans l'hebdomadaire local le Citoyen et dans le système électronique SEAO, un appel d'offres concernant des travaux pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la rivière Harricana;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres public, les entreprises nommées ci-dessous ont présenté à la Ville des soumissions dont les montants excluent les taxes applicables :

Nom	Montant excluant les taxes
• Construction Ubic :	511 248,10 \$
• Fusosol inc. :	223 110,12 \$
• Galarneau entrepreneur général :	273 312,16 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adjuger ce contrat à l'entreprise Fusosol inc. étant la plus basse soumission conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par le conseiller Martin Roy et RÉSOLU unanimement :

2020-415 D'ADJUGER à l'entreprise Fusosol le contrat concernant des travaux pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la rivière Harricana pour le prix de

223 110,12 \$ excluant les taxes applicables, selon les termes et conditions présentés à la Ville le 24 septembre 2020;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer au besoin, au nom de la Ville, tout contrat nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution;

DE PRÉLEVER le montant nécessaire au paiement de ce contrat à même le règlement d'emprunt n° VA-1075.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. REJET DE LA SOUMISSION CONCERNANT LE CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE STATION DE DÉGIVRAGE À L'AÉROPORT MAGNY

CONSIDÉRANT QUE le 19 août 2020, la Ville a fait publier respectivement dans l'hebdomadaire local le Citoyen et dans le système électronique SEAO, un appel d'offres concernant des travaux pour l'aménagement d'une station de dégivrage à l'aéroport Magny;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres public, seule l'entreprise Construction Norascon inc. a déposé une soumission au montant de 1 196 438,60 \$, excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission présente un dépassement du budget réservé à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2020-416 DE REJETER la soumission reçue relativement à l'appel d'offres pour des travaux pour l'aménagement d'une station de dégivrage à l'aéroport Magny, son montant étant hors budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune personne n'est présente

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 19 h 35.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Claudyne Maurice